



DÉPARTEMENT  
DU NORD  
ARRONDISSEMENT  
DE DOUAI

# MAIRIE DE LÉCLUSE

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU VENDREDI 30 JUIN 2017 À 19 HEURES 30

**Convocation du** : 26 JUIN 2017

**Étaient présents** : Marcel LEMAIRE – Valérie LE GALLAIS – Daniel FOUQUET – Reine-Élise CARLIER – Michel SOETAERT – Bernard LECOMTE – Isabelle SAVIO – Rudy DILLIES – Claude LOLIVIER – Séverine VERHAEGEN – Isabelle LEPOIVRE

**Étaient absents excusés** : Nicole DESCAMPS-VOTTIER (procuration à Marcel LEMAIRE) – Lionel DESCAMPS (procuration à Daniel FOUQUET) – Virginie DELANNOY (procuration à Rudy DILLIES) – Marjorie KOLASINSKI (procuration à Isabelle SAVIO).

**Président** : Marcel LEMAIRE, Maire Adjoint.

**Secrétaire** : Reine-Elise CARLIER

**Nombre de Conseillers en exercice** : 15

Monsieur Marcel LEMAIRE, Maire-Adjoint, remplaçant Madame le Maire, demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour l'objet suivant : « Rythmes scolaires. Délibération pour demander le retour de la semaine de 4 jours ».

Après délibération, Les membres du Conseil Municipal ont voté par 5 voix POUR, 0 voix CONTRE et 10 ABSTENTIONS (considérant qu'ils n'ont pas assez d'informations sur le sujet).

Devant le nombre d'abstentions, Monsieur le Maire-Adjoint préfère reporter cet objet à l'ordre du jour.

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 JUIN 2017

Monsieur le Maire Adjoint soumet le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2017 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive :

- Dans le sujet « MUTUELLE COMMUNALE : MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT », Il manque un point dans l'intervention du Groupe « *Unis pour l'avenir de Lecluse* : « *le problème de financement de la Sécurité Sociale serait résolu si l'État engageait une véritable lutte contre l'évasion fiscale et récupère cet impôt. Cela aurait pu éviter le recours à des solutions palliatives. Dans l'attente, on ne pouvait pas être hostile à cette proposition* ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 8 juin 2017**

## **ÉLECTION DES DÉLÈGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

Monsieur le Maire Adjoint, remplaçant Madame le Maire, expose que pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017, le conseil municipal doit désigner trois délégués et trois suppléants.

### **ÉLECTION DES TROIS DÉLÉGUÉS :**

Le vote se fait sans débat au scrutin secret. Les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes du conseil municipal forment le bureau électoral présidé par Monsieur le Maire Adjoint.

Le bureau électoral est composé de Daniel FOUQUET, Michel SOETAERT, Rudy DILLIES, Séverine VERHAEGEN.

Monsieur le Maire Adjoint constate qu'une liste a été déposée.

Le conseil municipal,

Où cet exposé

Et après avoir voté à 14 voix pour la liste conforme aux règles de la parité et 1 bulletin nul

### **DÉSIGNE**

Comme délégués :

- Marcel LEMAIRE
- Rudy DILLIES
- Isabelle LEPOIVRE

### **ÉLECTION DES TROIS SUPPLÉANTS :**

Le vote se fait sans débat au scrutin secret. Les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes du conseil municipal forment le bureau électoral présidé par Monsieur le Maire Adjoint.

Le bureau électoral est composé de Daniel FOUQUET, Michel SOETAERT, Rudy DILLIES, Séverine VERHAEGEN.

Monsieur le Maire Adjoint constate qu'une liste a été déposée.

Le conseil municipal,

Où cet exposé

Et après avoir voté à 14 voix pour la liste conforme aux règles de la parité et 1 bulletin blanc

### **DÉSIGNE**

Comme suppléants :

- Reine-Élise CARLIER
- Virginie DELANNOY
- Claude LOLIVIER

## **SUBVENTION C.A.D. 2017**

Par suite à une erreur de transcription de la délibération, Monsieur le Maire Adjoint sollicite auprès de l'assemblée de voter à nouveau l'autorisation de demander à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis au titre du fond de concours communautaire 2017 afin de financer 50 % pour les achats suivants :

<b>ACHATS</b>	<b>MONTANT H.T.</b>	<b>MONTANT T.T.C.</b>	<b>%</b>	<b>MONTANT SUBVENTION</b>	<b>PART COMMUNALE</b>
FOURNITURE ET POSE DE RAILS ET RIDEAUX DES ECOLES	1 303,10 €	1 563,72 €	50%	651,55 €	912,17 €
ILLUMINATIONS NOEL 2016	1 000,00 €	1 200,00 €	50%	500,00 €	700,00 €
ILLUMINATIONS NOEL 201	1 980,00 €	2 376,00 €	50%	990,00 €	1 386,00 €
PC PORTABLE MAIRIE	955,00 €	1 146,00 €	50%	477,50 €	668,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 238,10 €</b>	<b>6 285,72 €</b>	<b>50%</b>	<b>2 619,05 €</b>	<b>3 666,67 €</b>

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal ;

**DÉCIDE** d'autoriser Madame le Maire à solliciter le fond de concours communautaire 2017 à hauteur de 2 619,05 €.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **CHALET : PROMESSE DE VENTE**

### **CHALET N°20, LES ECHUETTES**

Monsieur Patrick VISEUX désire vendre à Monsieur et Madame Robert et Nathalie STURM (Onnaing)

Monsieur et Madame STURM s'engagent à respecter le cahier des charges de la Commune, les critères de la location de part de marais, ainsi que la convention HLL passée entre la CAD et la Commune,

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, autorise la vente de ce chalet.

*La séance est levée à 20 heures 40.*